

## Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri

5917

Nom : IgahinyuzaOrigine : TusayoChefferie : BugaruraTerritoire : NyabungoProfession : SansN° du R.E. : 5917

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 28/10/52Condamné le : 28/10/52 à 7 ans de S.P.P.  
200 francs ou 7 ans S.P.S  
21 francs F.T.OU 8 mois C.P.C

1/4 de peine :

Sorti le : 8/11/52 ou le 12/11/52 ou le 18/11/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

G. C. [Signature]

Ruhengeri



9775

S.M./

REQUISITION

AFIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Role. 149 / ver. . .

TRIBUNAL DE POLICE DE RUHENERI.-

Le Juge du ~~Ruhengeri~~ Tribunal de Police de Ruhengeri.-  
En vertu de l'article 142 et suivant du Décret du 11 juillet 1923  
Requiétt Monsieur . ~~NEVE.JANS:D~~ . . . . . gardien de la  
Prison de Ruhengeri de maintenir en détention le nommé ~~GAHINDUZA~~  
fils de ~~Baremiza~~ . . . et de ~~Utarwana~~ originaire de ~~Ngairusa~~ . . .  
Territoire de ~~Ruhengeri~~ . District du Ruanda  
Condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 28/07/52  
à 7 jours de servitude pénale principale  
à 7 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer  
l'amende de 200 frs dans le délai de 7 jours  
à 3 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme  
de 21 frs  
montant des frais du procès-verbal, dans le délai de

A Ruhengeri, le 28/10/ 1952

LE JUGE DE POLICE

*C. J. M. —*

Arreté le 28/07/52  
N° R.E. 5917